

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

### **1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.**

- 1.1 Identification de la préparation: **VANISH CARPET MOUSSE  
Aérosol de 600 mL**
- 1.2 Identification de la société:
- SA RECKITT BENCKISER NV  
Allée de la Recherche, 20  
1070 BRUXELLES  
Belgique  
☎: 02/ 52. 618. 11  
Fax: 02/ 52. 002. 30  
service.consommateurs@reckittbenckiser.com
- Services techniques:
- RECKITT BENCKISER FRANCE  
Services Scientifiques  
98 route de Sours, BP 835,  
28011 CHARTRES CEDEX  
France  
☎: +33 2 37 24 78 00  
Fax: +33 2 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence:
- Centre Anti-poisons**  
C/o Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1,  
1120 BRUXELLES  
Belgique  
☎ 070/ 245.245

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Produit classé dangereux.**

**Produit Extrêmement inflammable.**

**Récipient sous pression. Contient un gaz propulseur liquéfié extrêmement inflammable.**

- Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation en cas de contact.
- Contact avec la peau: Pas de risque significatif connu sur peau normale/saine.  
Le contact avec le gaz propulseur en rapide expansion peut provoquer de légères engelures.
- Inhalation: Utilisation normale sans problème sauf en cas d'inhalation volontaire/excessive. Concentrer délibérément le produit et l'inhaler volontairement peut causer de graves dommages.
- Ingestion: L'ingestion accidentelle de petites quantités d'aérosol est rare et sans

grande conséquence.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature : Produit moussant pour l'entretien des moquettes en aérosol de 600 ml, pressurisé au butane.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Mélange Butane/ Propane/Isobutane	106-97-8/ 74-98-6/ 75-28-5	203-448-7/ 200-827-9/ 200-857-2	5-15%	F+	R12
Lauryl sulfate de sodium	151-21-3	251-557-7	< 5 %	Xi	R41
Lauryl sarcosinate de sodium	137-16-6	205-281-5	< 5 %	Xi	R38, R41
N-oxyde de N, N-diméthyl-octadécylamine	2571-88-2	219-919-5	< 5 %	Xi, N	R38, R41, R50

- F+ Facilement inflammable
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- R12 Extrêmement inflammable
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

### 4. PREMIERS SECOURS

- Assistance médicale : En cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau fraîche pendant 15 min en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau: Rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation consulter un médecin.
- Inhalation: Faire respirer le patient à l'air libre et s'il se sent mal, consulter un médecin.
- Ingestion: Retirer les restes de produit de la bouche et rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Bruxelles:

#### **CENTRE ANTI-POISONS**

C/o Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1,  
1120 BRUXELLES  
Belgique  
☎ 070/ 245.245  
**Tel: 01 40 05 48 48**  
**Fax: 01 40 05 41 93**

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Danger spécifique:** **Au cours d'un incendie, les boîtiers échauffés éclatent, libérant le propulseur gazeux extrêmement inflammable (butane).**

**Butane:**  
Point d'ébullition : -1°C  
Pression de vapeur: 1557 mmHg à 20° C  
Densité de vapeur (air=1): 2.1  
Point éclair: -60°C  
Température d'autoignition: 287°C  
Limites d'inflammabilité (dans l'air en volume, %):  
inférieure (LEL): 1.8% supérieure (UEL): 8.4%  
La combustion peut libérer du monoxyde de carbone.

- Moyens d'extinction : Moyens habituels contre les feux d'aérosols.

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Protection individuelle : Eviter le contact du produit avec les yeux et la peau.
- Protection de l'environnement : Contenir la dispersion du produit au moyen d'un matériau inerte (sable, sciure...) Eviter la contamination des égouts et des cours d'eau. Eloigner toute source d'ignition ou matériau inflammable.
- Les aérosols fuyards ou endommagés doivent être retirés de leur lieu de stockage normal et stockés à part, de préférence à l'air (mais à l'abri du soleil) et loin de toute source d'ignition et de chaleur.
- En cas de déversement sur le sol, bien absorber à la sciure ou avec de la poudre absorbante et mettre en décharge. Laver ensuite à l'eau pour éliminer toute trace de produit glissant.
- Petits volumes (<1L) : absorber le produit déversé à l'aide d'une éponge ou d'un tissu absorbant
- Grands volumes : absorber le produit à l'aide de sciure ou autre matériau inerte et absorbant. Recueillir les déchets dans un container approprié et contacter les autorités pour organiser l'élimination

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 Manipulation: Ne pas fumer.  
Utiliser et conserver à l'écart de source et de chaleur & d'ignition, de flamme, source d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Manipuler sur des palettes en utilisant des chariots et engins adaptés et conformes aux réglementations en vigueur.

Ne pas percer ni brûler même après usage. L'aérosol ne doit pas être pulvérisé vers la nourriture. Le produit doit être pulvérisé à l'écart du corps. Ne pas respirer les aérosols.

Le boîtier ne doit pas être utilisé dans des zones confinées, surtout s'il risque d'y avoir une source d'ignition.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### 7.2 Stockage:

Conserver hors de portée des enfants

Boîtiers sous pression : Protéger des rayons solaires, et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition.

Conserver dans des zones bien ventilées.

Les incendies impliquant des aérosols contenant des composants inflammables peuvent être graves et se propager rapidement. Les entrepôts, réserves et magasins contenant des aérosols doivent en conséquence être séparés d'autres zones à l'aide de séparations résistant au feu pendant une durée qui ne doit pas être inférieure à 1/2 heure, ou une durée supérieure si requise par des prescriptions réglementaires ou autres. Les locaux de stockage doivent être bien ventilés, notamment en ventilation basse.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Butane

#### ☐ Limites d'exposition:

UK: Document EH 40 « Occupational Exposure limits for butane » (gaz propulseur)

Limite d'exposition longue (8 heures): 1430 mg/m<sup>3</sup> (600 p.p.m)

Limite d'exposition brève (15 minutes): 1780 mg/m<sup>3</sup> (750 p.p.m)

#### ☐ Précautions :

Eviter le contact avec les yeux/la peau.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

Ne pas respirer les aérosols.

#### ☐ Protection individuelle :

- Respiratoire : pas nécessaire si le produit est utilisé dans un endroit bien ventilé
- Mains : porter des gants en caoutchouc en cas d'utilisation prolongée
- Yeux : pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes en cas d'utilisation prolongée.
- Corps : en cas d'utilisation prolongée, porter des vêtements évitant le contact du produit avec la peau.

Voir aussi section 7

## 9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Préparation liquide limpide sous gaz propulseur liquéfié (butane) présentée en boîtier aérosol
- Masse volumique: Environ 1010 ± 20 g/L à 20° C
- Pression interne: 45 psi à 20° C
- pH: 10,3 ± 0,2 (produit pur)
- Solubilité: totale dans l'eau
- Point éclair de la solution : >100 °C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
- Conditions à éviter: Températures supérieures à 50°C. Lumière du soleil et chaleur. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un matériel incandescent
- Précautions : Ne mélanger avec aucun autre produit chimique.

Voir également section 7

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aigue: Orale rat LD50 > 2000 mg/kg (calcul basé sur les données des matières premières)

Le contact du gaz en rapide expansion peut provoquer des engelures. Le contact du produit avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le butane est un composant volatil gazeux qui se disperse dans l'atmosphère.  
La dégradation photochimique dans l'air se produit à vitesse moyenne.  
Considéré par l'ONU comme "moins important" dans la formation de l'ozone épisodique.

Les agents de surface présents sont conformes au niveau de biodégradabilité requis par l'application du Règlement Détergent 2004/648/EC.

Voir également sections 6, 7, 13 et 15

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- ❑ Par l'utilisateur: Mise à la poubelle du boîtier vide lorsqu'il est complètement vide. Ne pas percer ou brûler même après usage. Protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- ❑ Quantités importantes: Faire détruire par un centre agréé de destruction des aérosols. (Stocks non marchands)

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Nombre UN : UN1950**

**ADR / RID (transport terrestre)**

**Nom technique:** Aérosols

**Classe:** 2.1

**Item:** 5°A

**MDG / IMO (transport maritime)**

**Nom technique:** Aérosols

**Classe:** 2.1

**ICAO / IATA (transport aérien)**

**Nom technique:** Aerosols

**Classe:** 2.1

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- ❑ **Produit étiqueté Extrêmement inflammable.**

Les mentions suivantes figurent sur l'étiquette:

- F+ , R12 Extrêmement inflammable



- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles- Ne pas fumer
- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un spécialiste.
- S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Etiquetage volontaire: La phrase S16 est complétée par les précisions : source d'ignition, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

**Informations supplémentaires apparaissant sur l'aérosol :**

Réceptif sous pression. Contient un gaz propulseur liquéfié extrêmement inflammable et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ni brûler même après utilisation.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un matériel incandescent. Tenir loin d'une source d'ignition. Ne pas fumer.

- Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage :  
(Règlement Détergents 2004/648/EC):

Pour les ingrédients voir : [www.rbeuroinfo.com](http://www.rbeuroinfo.com)

- Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive 75/324/CEE du Conseil, du 20 mai 1975, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols.

Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols.

Arrêtés du 6 janvier 1978, 24 janvier 1995 et le décret du 3 février 1997.

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, transposée en droit français par l'arrêté du 9 novembre 2004.

Le contenu et le format de cette Fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

- VANISH est une marque déposée.

Formule N° 0002142. Emission du 16 octobre 2003.

FDS Modifiée le 06/11/2008 – Mise en conformité avec REACH

### Rappel des phrases de risque énoncées dans la rubrique N° 3

- F+ Facilement inflammable
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- R12 Extrêmement inflammable
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.